

FORMULAIRE 1.

DÉSIGNATION D'UN TUTEUR (UNE TUTRICE)* PAR UN PARENT POUR 30 JOURS OU MOINS

À remplir par le parent

Je soussigné(e), (*votre nom*)

parent de (*le nom de votre enfant*)

choisis (*nom du tuteur ou de la tutrice*)

qui vit à l'adresse suivante : (*adresse du tuteur ou de la tutrice*)

en qualité de tuteur (tutrice) et personne capable de prendre des décisions en matière d'éducation et de santé, y compris pour donner son consentement à des soins médicaux courants et d'urgence pour mon enfant. Le tuteur (la tutrice) a donc tous les pouvoirs pendant (*nombre de 1 à 30*) _____ jours, à partir de la date indiquée ci-dessous, ce délai pouvant se terminer plus tôt à ma demande.

Signature : _____

Date : _____

*Remplissez un formulaire distinct pour chaque enfant.

Le tuteur (la tutrice) peut présenter ce formulaire aux prestataires des établissements d'éducation et de soin. Les prestataires des établissements d'éducation et de soin peuvent en faire des photocopies.

ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE ENFANT EST PRIS EN CHARGE ET EST EN SÉCURITÉ.

SI VOUS ÊTES ARRÊTÉ(E), APPELEZ IMMÉDIATEMENT QUELQU'UN !

SI VOUS ÊTES PLACÉ(E) EN GARDE À VUE OU INCARCÉRÉ(E), PRENEZ DES DISPOSITIONS POUR VOTRE ENFANT !

DÉSIGNEZ UN TUTEUR (UNE TUTRICE)

PARLEZ À UN(E) AVOCAT(E) DE VOS DISPOSITIONS POUR VOTRE ENFANT

ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE ENFANT EST PRIS EN CHARGE ET EST EN SÉCURITÉ.

AGISSEZ IMMÉDIATEMENT : APPELEZ QUELQU'UN !

Prenez des dispositions pour aujourd'hui et pendant tout le temps où vous ne serez pas en mesure de vous occuper de votre enfant. Il vous faudra éventuellement demander à une personne de prendre immédiatement votre enfant en charge et à une autre personne de s'en occuper à plus long terme.

Désignez immédiatement un tuteur (une tutrice)

Si vous occupez seul(e) de votre enfant, demandez à l'autre parent de l'enfant, à un membre de votre famille ou à un(e) ami(e) de prendre votre enfant en charge. Faites cette demande par écrit. La personne en question aura alors l'autorité légale de prendre des décisions pour votre enfant en matière d'éducation et de santé. Ce dépliant contient deux formulaires que vous pouvez utiliser pour désigner un tuteur (une tutrice) provisoire. Les deux formulaires sont fournis pour des délais de durées différentes et posent des conditions différentes. Vous devez toujours remplir un formulaire distinct pour chaque enfant. Le tuteur (la tutrice) peut présenter le formulaire rempli aux prestataires de services des établissements d'éducation et de soin de votre enfant, qui peuvent en faire des photocopies.

Formulaire 1. Désignation d'un(e) tuteur (tutrice) par un parent pour 30 jours ou moins

- Remplissez immédiatement ce formulaire.
- Il est facile de le remplir et de le remettre au tuteur (à la tutrice).

Formulaire 2. Désignation d'un(e) tuteur (tutrice) par un parent pour 12 mois ou moins

- Remplissez ce formulaire dans les plus brefs délais et avant la fin des dispositions de 30 jours.
- Ce formulaire doit être signé devant un notary public (notaire public) par vous et le tuteur (la tutrice). Vous pouvez le faire notarié ensemble ou séparément. Si vous signez séparément, vous, le parent, devez le faire notarié en premier.
- Vous pouvez renouveler cette disposition. Vous devez remplir et faire notarié un formulaire distinct pour chacun de vos enfants avant la fin des 12 mois.

Dépôt d'une requête de garde ou de tutelle

Si l'autre parent de votre enfant ou une autre personne appropriée peut prendre votre enfant en charge, il ou elle peut

PARLEZ À UN(E) AVOCAT(E) DE VOS DISPOSITIONS POUR VOTRE ENFANT. VOICI QUELQUES OPTIONS.

déposer une requête auprès du Tribunal des affaires familiales (Family Court). Vous consentirez à la modification de la garde ou à la nomination du tuteur (de la tutrice) lors d'une audience et il est possible que vous puissiez bénéficier gratuitement de la présence d'un(e) avocat(e). La personne en question aura la responsabilité de prendre des décisions et de prendre soin de votre enfant. Vous pouvez demander un calendrier de visite pour vous et votre enfant.

Modification d'une ordonnance de garde et de visite

Si l'autre parent de votre enfant peut le prendre en charge et si vous avez la garde exclusive de votre enfant, son autre parent peut déposer une requête auprès du Tribunal des affaires familiales pour faire modifier l'ordonnance vous accordant la garde. Vous consentirez à la modification de la garde dans le cadre d'une audience, qui donnera à l'autre parent de votre enfant la responsabilité de prendre en charge votre enfant et de prendre des décisions le (la) concernant. Il est possible que vous puissiez bénéficier de la présence d'un(e) avocat(e) gratuitement. Vous pouvez demander un calendrier de visite pour vous et votre enfant.

Placement volontaire en famille d'accueil

Si l'autre parent de votre enfant ne peut pas le prendre en charge et si vous ne connaissez aucune autre personne appropriée à ce titre, vous pouvez appeler le 211 (disponible dans la plupart des comtés) ou contacter directement les services de prévention du Département des services sociaux (Department of social services) de votre comté (Administration des services à l'enfance [Administration for Children Services]) dans la ville de New York et demander le placement de votre enfant en famille d'accueil. Si le département donne son accord, vous devrez signer un accord de placement volontaire, autorisant le placement de votre enfant dans une famille d'accueil provisoire. Vous pouvez demander un calendrier de visite pour vous et votre enfant.

FORMULAIRE 2. DÉSIGNATION D'UN(E) TUTEUR (TUTRICE) PAR UN PARENT POUR 12 MOIS OU MOINS

À remplir par le parent (remplir un formulaire distinct pour chaque enfant)

Je soussigné(e), (*votre nom*) _____, parent de (*le nom de votre enfant*) _____, né(e) le (*date de naissance de votre enfant*) _____, choisis (*nom du tuteur ou de la tutrice*) _____ en qualité de tuteur (tutrice) et personne capable de prendre des décisions en matière d'éducation et de santé, y compris pour donner son consentement à des soins médicaux courants et d'urgence pour mon enfant. Le présent document accorde au tuteur (à la tutrice) tous pouvoirs pour prendre des décisions en matière d'éducation et de santé concernant mon enfant, à partir du (*date de début*) _____ jusqu'au (*date de fin*) _____, sauf indication contraire de ma part. Le numéro de téléphone du tuteur (de la tutrice) est le _____. L'adresse du tuteur (de la tutrice) est : _____. Quand j'ai été incarcéré(e), ma résidence principale était : _____. Je devrais être placé(e) dans l'établissement pénitentiaire suivant (*nom de la prison*) _____ et il est impossible de me contacter directement par téléphone. Mon numéro d'enregistrement carcéral ou numéro de dossier est (*votre numéro ou ne pas remplir si le numéro est inconnu*) _____. Aucune ordonnance actuellement en vigueur ne m'interdit de procéder à cette désignation.

Signature : _____ Date : _____

À remplir par le notaire

COMTÉ DE _____
DE L'ÉTAT DE NEW YORK. ss. :

Le _____ 20_____, s'est présenté(e) devant moi _____, étant la personne décrite dans le présent document et qui l'a signé. Elle a également dûment reconnu avoir apposé sa signature audit document.

Notary Public

À remplir par le tuteur

Je soussigné(e), (*votre nom*) _____, consens à assumer les responsabilités et les obligations d'un(e) tuteur (tutrice) désigné(e) (personne dans une relation parentale) pour l'enfant cité(e).

Signature : _____ Date : _____

À remplir par le notaire

COMTÉ DE _____
DE L'ÉTAT DE NEW YORK. ss. :

Le _____ 20_____, s'est présenté(e) devant moi _____, étant la personne décrite dans le présent document et qui l'a signé. Elle a également dûment reconnu avoir apposé sa signature audit document.

Notary Public

VOUS DEVEZ INFORMER LE TUTEUR (LA TUTRICE) DE VOTRE ENFANT DES LIEUX OÙ VOUS, VOS ENFANTS ET LEURS TUTEURS POUVEZ OBTENIR DE L'AIDE

LIFT

Site internet : www.LIFTonline.org

Assistance téléphonique couvrant l'ensemble de l'État : 212 343 1122 (accepte les appels en PCV des parents en garde à vue ou incarcérés).

Courriel par le site internet : www.LIFT hotline.org

Les services proposés sont les suivants :

- Informations juridiques à propos du Tribunal des affaires familiales et du droit de la famille
- Orientation vers les services sociaux et juridiques
- Services intensifs en matière juridique et services sociaux au Centre des affaires familiales (Family Legal Center)
- Guides multilingues des services juridiques

Services juridiques de New York pour les prisonniers :

Family Matters Unit

Téléphone : 518 438 8046

Adresse : 41 State St, Suite M112
Albany, NY 12207

Les services proposés sont les suivants :

- Aider les parents incarcérés, condamnés dans les comtés d'Albany, du Bronx, d'Erie, de Kings, de Nassau, de New York, de Queens ou du Richmond (ou qui ont des enfants qui habitent dans ces comtés)
- Entretenir les liens familiaux pendant l'incarcération et aider en matière d'ordonnance d'aide à l'enfance

NYS Kinship Navigator

Site internet : www.nysnavigator.org

Numéro gratuit : 877 454 6463

Adresse électronique : navigator@nysnavigator.org

Les services proposés sont les suivants :

- Découvrir les aides spécifiques au comté
- Consulter un spécialiste Kinship
- Consulter les fiches d'information juridique
- Orientation vers des organismes et des professionnels

The Osborne Association

Site internet : www.osborneny.org

Centre de ressources familiales (Family Resource Center) : 800 344 3314

Téléphone : 718 637 6560

Adresse électronique : info@osborneny.org

Les services proposés sont les suivants :

- Défendre des droits dans les tribunaux, cure de désintoxication, services de recherche d'emploi et services familiaux
- Assistance et conseils pour les visites

Women's Prison Association

Site internet : www.wpaonline.org

Téléphone : 646 292 7740

Les services proposés sont les suivants :

- Obtenir une assistance directe pour les femmes poursuivies par la justice pénale

VOUS DEVEZ AUSSI INFORMER LE TUTEUR (LA TUTRICE) DE VOTRE ENFANT DE L'EXISTENCE DE CES SERVICES

Aide financière pour votre enfant

Il est possible que le tuteur (la tutrice) de votre enfant puisse déposer la demande d'une assistance provisoire (Temporary Assistance) (souvent appelée allocation réservée aux enfants [child-only grants]), qui est une aide financière en espèces (cash assistance) mensuelle destinée à la prise en charge de votre enfant. L'assistance est calculée en fonction des revenus et des ressources de votre enfant, pas des revenus d'un tuteur (d'une tutrice) qui n'est pas son parent. Le tuteur (la tutrice) pourra éventuellement déposer une demande de coupons alimentaires, de Medicaid, d'une aide à la garde d'enfants ou d'autres services pour votre enfant. Pour obtenir davantage d'informations et un dossier de demande, le tuteur (la tutrice) peut appeler le 211 (disponible dans la plupart des comtés) ou se rendre au département local des services sociaux (la HRA dans la ville de New York).

Guide pour les tuteurs

Le guide de l'État de New York pour les membres de la famille qui élèvent des enfants, intitulé *Having a Voice and a Choice* (Avoir une voix et un choix), décrit les différentes options dont disposent les tuteurs. En ligne, sur le site <https://ocfs.ny.gov/main/publications/Pub5080.pdf>.

Ressources pour votre enfant

Le Bureau des services aux affaires familiales (Office of Children and Family Services) de l'État de New York propose diverses ressources aux adultes et aux enfants, pour leur permettre de faire face à des difficultés. En ligne, sur le site https://ocfs.ny.gov/main/incarcerated_parents/default.asp.

Ce formulaire ne remplace pas une discussion avec un(e) avocat(e) concernant l'un des sujets cités. Il est conseillé à toutes les personnes qui doivent traiter avec le Tribunal des affaires familiales ou un Tribunal pénal (Criminal Court) de consulter un(e) avocat(e).